N° 268. Jeudi 10 Novembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
six mois.	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 9 Novembre.

S. M., par arrêté du 3 de ce mois, a accordé démission honorable et sur sa demande, à M. le capitaine-ingénieur, de 3e classe, H. L. van Hooff.

Par arrêté royal du 1er de ce mois, M. F. H. W. von Scherff, envoyé et ministre plénipotentiaire près de la Diète germanique et ministre plénipotentiaire près des cours de la Hesse-Electorale, de Nassau et de la ville libre de Francfort, a été nommé aussi, en la dernière qualité, près de la cour grand-ducale de Hesse. Cette nomination se fait sans frais pour le trésor et à charge par M. Von Scherff d'avoir sa résidence fixe à Francfort.

Par arrêté royal du 24 octobre, M. le baron A. C. J. Schimmelpenninck van der Oye, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près des cours de Prusse et de Saxe, a été nommé en la même qualité près de la Cour Grand-Ducale de Saxe-Weimar-Eisenach. Cette nomination s'est faite sans frais pour le trésor et sous la clause que M. le baron Schimmelpenninck van der Oye, aura sa résidence fixe à Berlin.

Les Etats-Provinciaux de la Hollande-Méridionale ont été convoqués pour le 14 de ce mois, afin de délibérer sur les affaires dont traite le rapport de la commission nommée par résolution de ces Etats du 9 juillet dernier. Ce rapport a été distribué aux membres de cette assemblée provinciale.

On est ici unanime pour louer la belle exécution des travaux de la grande caserne de cavalerie, construite en cette résidence, pour le compte particulier de S. M., à l'endroit dit *Schuddegeest*, par les entrepreneurs Ellinkhuyzen et Schroot. Ces travaux ont occupé une foule d'ouvriers qui autrement n'auraient trouvé que difficilement de l'ouvrage. Aussi bien les écuries que les autres parties de cette caserne répondent parfaitement au but que l'on s'est proposé et ne laissent rien à désirer. On est vraiment étonné de la promptitude avec laquelle ces travaux ont été poussés; en 17 mois de temps, on a construit trois grandes écuries pour 600 chevaux, des écuries pour les chevaux malades, des pharmacies, quatre cuisines, deux forges, un corps de garde, deux salles de police, deux prisons militaires, tandis que la quatrième écurie est presque achevée. Ces travaux font honneur à la pensée qui a doté notre ville d'un bel édifice de plus et aux entrepreneurs qui l'ont exécuté.

La représentation annoncée pour demain à notre Théâtre-Royal-Français ne peut manquer d'attirer un nombreux concours d'amateurs. La belle musique de *Lucie*, qui a de si dignes interprètes dans le talent de Mme Fleury-Jolly et MM. Duffeyte et Devilliers, a toujours vivement excité la curiosité du public. Notre premier tenor, qu'une indisposition avait depuis quelque temps éloigné de notre scène lyrique, doit y faire sa rentrée, et les applaudissemens qui l'y attendent lui prouveront tout le plaisir que le public éprouve à le revoir.

A l'attrait que nous offre la représentation de *Lucie*, se joint aussi celui que nous promet l'exécution d'une *Fantaisie Concertante* sur les mélodies de *Guido*, et de *Solos* pour clarinettes, hautbois, cors à clés, trompette, violons et violoncelle, composés par M. T. Snel, directeur de la Grande Harmonie de Bruxelles. L'auteur dirigera lui-même l'exécution de cette *Fantaisie Concertante*, qui n'en sera que plus brillante sous la direction inspiratrice du compositeur même. Tous les journaux belges ont fait les plus grands éloges de cette composition, et nous ne craignons pas d'être démentis en annonçant pour demain soir de douces jouissances à nos *dilettanti*.

L'affiche nous promet aussi deux décors nouveaux dûs au talent de notre peintre J. B. van Hove, et nous devons en savoir gré à l'administration, qui n'épargne aucun frais pour ajouter au parfait ensemble d'exécution de nos meilleures œuvres lyriques.

Parmi les dons reçus récemment par la commission de bienfaisance à Schéveningue pour les ménages des pêcheurs qui ont péri avec le flibot *de Jonge Pieter*, on cite une somme de cent florins versée de la part de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Frédéric des Pays-Bas.

Le 15 de ce mois, appareillera de Hellevoetsluis pour les Indes-Orientales, par la voie de la Côte de Guinée, le brick royal *Echo*, commandé par le capitaine-lieutenant Freudenbergh.

A partir du 16, le lieutenant Mollière, actuellement en non-activité, sera placé à bord du bâtiment vigie *de Sambre* et le lieutenant de 2e classe de ce bord J. S. van Es, passera sur l'*Hippomenes* mouillé à Amsterdam.

On a recueilli sur la plage d'Egmond les cadavres de Léonard Pronk et Corneille Koster qui ont fait partie de l'équipage du *Jonge Pieter* et, sur la plage de Putten, le cadavre de Thierry Overduin qui a également appartenu à l'équipage de ce flibot.

La frégate royale *De Ryn* qui, comme on le sait est sous voile pour la Méditerranée, est entrée, dans la soirée du 8 de ce mois, à Spithead. Peu de temps après leur arrivée, les officiers de cette frégate ont assisté à un bal, donné par l'amiral Codrington, où se trouvaient aussi les officiers de la frégate autrichienne *Bellona*.

Le 5 de ce mois, vers huit heures du soir, un violent incendie a éclaté dans la commune de Baardwyk près d'Heusden. Le feu a duré une grande partie de la nuit, et a réduit en cendres neuf habitations et deux granges. Ce sinistre plonge dans la misère seize ménages. Si la direction du vent n'avait pas changé, tout le village aurait pu devenir la proie des flammes. On attribue cet incendie à des copeaux enflammés lancés par le vent sur les toits de chaume.

Ces jours derniers, on a abattu, sur les terres de la maison de campagne dite *Vredestein* dans la basse Betuwe, un héron qui avait autour d'une de ses pattes un anneau en cuivre portant ces mots : *Falcon-Club Loo, n°* (   ) 1841.

La police de Rotterdam vient de prendre sur le fait et d'arrêter trois individus, appartenant à la classe infime du peuple, qui avaient mis en circulation des monnaies d'argent récemment altérées. Parmi une assez grande quantité de pièces d'argent saisies au domicile de ces individus, il y avait des rixsdales de Zélande dont on avait rogné pour 60 à 70 cents de leur valeur.

La Société des ingénieurs civils à Londres, qui, récemment, a décerné la médaille d'argent dite *de Telford* à notre ingénieur M. F. W. Conrad, pour sa description historique des travaux du canal de Katwyk, a publié plusieurs questions de concours à répondre pour 1843. Parmi ces questions, il y en a une concernant le grand canal de la Nord-Hollande au Helder ou quelque autre grand ouvrage étranger de la même importance, et une sur la manière de fertiliser les terres par irrigation, en usage dans le nord de l'Italie, et sur l'assèchement des terres basses en Angleterre, en Hollande ou dans d'autres pays.

Le 4 de ce mois, le navire *de Hoop*, en destination de Rotterdam pour Rouen, a échoué sur la côte de Goodwinsand, et a été abandonné de l'équipage qui a été transporté à Deal. Plus tard on est parvenu à renflouer ce navire qui a été toué dans le port de Ramsgate.

On lit dans le *Courrier Français* du 7 novembre :

« La députation de la ville de Louviers a été reçue à Saint-Cloud vingt-quatre heures plus tôt qu'elle ne s'y attendait, c'est-à-dire hier. Le roi, tout en l'accueillant gracieusement, a commencé par lui faire sentir l'irrégularité de sa démarche, en disant qu'il renverrait au ministre du commerce le Mémoire qui lui était présenté contre le projet d'une union douanière avec la Belgique. Dans la conversation qui s'est établie ensuite entre le roi et les membres de la députation, il a fait entendre, qu'il fallait se résoudre à porter nos lignes de douanes sur les frontières du royaume des Pays-Bas ou à voir les douaniers prussiens s'établir sur nos propres frontières.

» La députation s'est rendue ensuite chez MM. les ministres du commerce, de l'intérieur, de la guerre et des affaires étrangères. Elle a trouvé ces deux derniers peu disposés en faveur de leur demande; mais MM. Duchâtel et Cunin-Gridaine semblaient abonder dans leur sens et se montraient plus disposés à préférer l'extension du *Zollverein* que celle des douanes françaises.

» Parmi les membres de la députation se trouvaient MM. Frédéric Jourdain et Bibbon; M. Hippolyte Passy, comme député du département de l'Eure. »

On lit dans le *Frankfurter Journal:*

» Le tarif du *Zollverein* pour les années 1843, 1844 et 1845, si impatiemment attendu par tout le monde commercial, est publié aujourd'hui dans notre bulletin des lois. Les principales élévations de droits portent sur les fils de coton écrus en un ou en deux, les modes, les gants de peau, l'eau-de-vie de France, les cigarres, le tabac à priser, les papiers peints, les étoffes de laine, ainsi que les étoffes en laine et coton, imprimées, brodées ou brochées. En conséquence les droits sur les objets en or et en argent, en alliage de métaux fins, en bronze doré en perles véritables, en coraux ou en pierres travaillées ou montées en or ou en argent, sur les objets formés des mêmes matières unies à l'albâtre, à l'ambre, à l'ivoire, ou nacre de perle, aux pierres fausses, et sur les parfumeries mises en petits fleurons, tels qu'on les vend dans le commerce de modes, sur les pendules à l'exception de celles qui sont dans des boîtes de bois, sur les candelabres en bronze, en or ou en argent, sur les évantails, sur les fleurs artificielles, les plumes, etc., les droits sont portés à 100 thalers par quintal.

» Les droits sur les gants de peau sont fixés à 44 thalers par quintal.

» Les droits sur les papiers peints à 20 thalers par quintal. »

Une correspondance de Leipsig, en date du 30 octobre, contient ce qui suit :

« Nous venons d'apprendre une nouvelle d'une grande importance, pourvu qu'elle se confirme. Elle porte que l'Union douanière allemande aurait conçu le projet d'user de représailles contre le tarif américain. On ajoute que notre gouvernement insiste spécialement sur l'adoption de cette mesure, par la raison que plusieurs produits de notre industrie se trouvent entièrement exclus des marchés américains par les droits élevés du même tarif. »

Nouvelles et Faits Divers.

On mande de Berlin, à la date du 29 octobre :

« L'on voit depuis quelques jours à l'exposition des Arts le plan de notre nouvelle cathédrale, dessiné par M. Stuler, conseiller supérieur des bâtimens, d'après l'idee qu'en a donnée

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

TROISIÈME PARTIE. — CHAPITRE V.

La Rencontre.

La nuit était venue, claire et froide.

Suivant les avis du Maître-d'Ecole, la Chouette avait gagné avec ce brigand un endroit du chemin creux plus éloigné du sentier et plus rapproché du carrefour où Barbillon attendait avec le fiacre.

Tortillard, posté en vedette, guettait le retour de Fleur-de-Marie, qu'il devait attirer dans ce guet-apens en la suppliant de venir à son aide pour secourir une pauvre vieille femme.

Le fils de Bras-Rouge avait fait quelques pas en dehors du ravin pour aller à la découverte, lorsque, prêtant l'oreille, il entendit au loin la Goualeuse parler à la paysanne qui l'accompagnait.

La Goualeuse n'étant plus seule, tout était manqué. Tortillard se hâta de redescendre dans le ravin et de courir avertir la Chouette.

— Il y a quelqu'un avec la jeune fille, — dit-il d'une voix basse et essoufflée.

— Que le *béquilleur lui fauche le colas* (2) à cette petite gueuse ! — s'écria la Chouette en fureur.

— Avec qui est-elle ? — demanda le Maître-d'École.

— Sans doute avec la paysanne qui tout à l'heure a passé dans le sentier, suivie d'un gros chien. J'ai reconnu la voix d'une femme — dit Tortillard; — tenez... entendez-vous... entendez-vous le bruit de leurs sabots ?

En effet dans le silence de la nuit, les semelles de bois résonnaient au loin sur la terre durcie par la gelée.

— Elles sont deux..... je peux me charger de la petite à la mante grise; mais l'autre comment faire ? Fourline n'y voit pas..... et Tortillard est trop faible pour *amortir* cette camarade que le diable étrangle ! Comment faire ? — répéta la Chouette.

— Je ne suis pas fort; mais, si vous voulez, je me jetterai aux jambes de la paysanne qui a un chien, je m'y accrocherai des mains et des dents, je ne lâcherai pas, allez !... Pendant ce temps-là vous entraînerez bien la petite... vous, la Chouette.

— Et si elles crient ? et si elles regimbent ? on les entendra de la ferme, — reprit la Borgnesse, — et on aura le temps de venir à leur secours avant que nous ayons rejoint le fiacre du Barbillon..... C'est pas déjà si commode à emporter une femme qui se débat.

— Et elles ont un gros chien avec elles ! — dit Tortillard.

— Bah ! bah ! si ce n'était que ça, d'un coup de soulier je lui casserais la gorgoine à leur chien, — dit la Chouette.

— Elles approchent, — reprit Tortillard en prêtant de nouveau l'oreille au bruit des pas lointains, — elles vont descendre dans le ravin.

— Mais parle donc, fourline, — dit la Chouette au Maître-d'Ecole; qu'est-ce que tu conseilles, gros tétard ?... est-ce que tu deviens muet ?

— Il n'y a rien à faire aujourd'hui, — répondit le brigand.

— Et les mille francs du monsieur en deuil ? — s'écria la Chouette, — ils seront donc flambés ? plus souvent !... Ton couteau ! ton couteau ! fourline... Je tuerai la camarade pour qu'elle ne nous gêne pas; quant à la petite, nous deux Tortillard nous viendrons bien à bout de la bâillonner.

— Mais l'homme en deuil ne s'attend pas à ce que l'on tue quelqu'un...

— Eh bien, nous mettrons ce sang-là en *extra* sur son mémoire; faudra bien qu'il nous le paie, puisqu'il sera notre complice.

— Les voilà !... Elles descendent, — dit Tortillard à voix basse.

— Ton couteau, mon homme ! — s'écria la Chouette aussi à voix basse.

— Oh ! la Chouette... — s'écria Tortillard avec effroi en étendant ses mains vers la Borgnesse; — c'est trop fort... la tuer... oh ! non, non !

— Ton couteau ! je te dis... — répéta tout bas la Chouette, sans faire attention aux supplications de Tortillard, et en se déchaussant à la hâte. — Je vas ôter mes souliers, — ajouta-t-elle, — pour les surprendre en marchant à pas de loup derrière elles; il fait déjà sombre, mais je reconnaîtrai bien la petite à sa mante, et je *refroidirai* (3) l'autre.

— Non ! — dit le brigand, — aujourd'hui c'est inutile; il sera toujours temps demain.

— Tu as peur ? frileux ! — dit la Chouette avec un mépris farouche.

— Je n'ai pas peur, — répondit le Maître-d'École; — mais tu peux manquer ton coup et tout perdre.

Le chien qui accompagnait la paysanne, éventant sans doute les gens embusqués dans le chemin creux, s'arrêta court, aboya avec furie, et ne répondit pas aux appels réitérés de la compagne de Fleur-de-Marie.

— Entends-tu leur chien ? les voilà... vite, ton couteau... ou sinon !... — s'écria la Chouette d'un air menaçant.

— Viens donc me le prendre... de force ! — dit le Maître-d'Ecole.

— C'est fini ! il est trop tard ! — s'écria la Chouette après avoir écouté un moment avec attention, — les voilà passées... Tu me paieras ça ! va, potence ! — ajouta-t-elle, furieuse, en montrant le poing à son complice; — mille francs de perdus par ta faute !..

— Mille, deux mille, peut-être trois mille de gagnés au contraire, — reprit le Maître-d'Ecole d'un ton d'autorité. — Ecoute moi, la Chouette, — ajouta-t-il, — et tu verras si j'ai eu tort de te refuser mon couteau... Tu vas retourner auprès du Barbillon... vous vous en irez tous les deux avec sa voiture au rendez-vous, où vous attend le monsieur en deuil,.. vous lui direz qu'il n'y a rien à faire aujourd'hui, mais que demain, ça sera enlevé...

— Et toi ? — murmura la Chouette toujours courroucée.

— Ecoute encore : la petite va seule tous les soirs reconduire le prêtre; c'est un hasard si aujourd'hui elle a rencontré quelqu'un; il est probable que demain nous aurons meilleure chance: demain donc tu reviendras à cette heure, au carrefour, avec Barbillon et sa voiture.

— Mais toi ? mais toi ?

— Tortillard va me conduire à la ferme où demeure cette fille; il dira que nous sommes égarés, que je suis son père, un pauvre ouvrier mécanicien aveuglé par accident; que nous allions à Louvres, chez un de nos parens qui pouvait nous donner quelques secours, et que nous nous sommes perdus dans les champs en voulant couper au court. Nous demanderons à passer la nuit à la ferme, dans un coin de l'étable. Jamais ça ne se refuse. Ces paysans nous

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(2) Que le bourreau lui coupe le cou !

(3) Je tuerai.

le roi lui-même. Cette église, qui sera dans le genre des basiliques romaines, avec deux tours à ses extrémités, pourra soutenir le parallèle avec les plus belles cathédrales de la chrétienté. Elle sera bâtie sur l'emplacement de la cathédrale actuelle. Elle communiquera par de magnifiques arcades avec le château et le Musée. »

—En 1811, un individu de Biddick (comté de Durham), nommé Thomas Robson, prêta à un de ses voisins, nommé George Wilson, qui allait s'établir en Amérique, la somme de 29 shellings. « Vous me rembourserez, lui dit-il, lorsque vous le pourrez. » Robson exerçait alors la profession de banquier, aujourd'hui il est employé à pomper de l'eau au puits de Casson. Jamais, depuis son départ, il n'avait entendu parler de son débiteur, lorsque lundi dernier, il reçut une lettre, datée de Philadelphie. Les exécuteurs testamentaires de Wilson lui annonçaient que celui-ci venait de mourir en lui léguant toute sa fortune, qui s'élevait à 7,000 livres (84,000 fl.). Robson a maintenant 70 ans, mais il s'est marié tout récemment avec une femme plus jeune que lui de trente années.

— On écrit de Berlin, le 27 octobre :

« Leroi, lorsqu'il visita, le printemps dernier, la ville de Breslau (Silésie) fut frappé de la beauté du jardin d'hiver qui s'y trouve près du Café du Soleil, rue St-Guillaume, et S. M. dit à M. le lieutenant-général comte de Flugger, qui l'accompagnait, qu'elle doterait sous peu Berlin d'un pareil établissement, mais sur une plus grande échelle.

» Ce projet va recevoir maintenant son exécution. Le jardin d'hiver de notre capitale, occupera le champ situé près de la porte de Brandebourg, qui sert actuellement de Champ-de-Mars, et qui a environ huit cents pieds de longueur sur six cents de largeur. La toiture du jardin sera en cristal et sera supportée par des colonnes en granit et en fonte : le chauffage s'opèrera moyennant des calorifères, et des tuyaux à vapeur souterrains, et l'éclairage se fera au gaz. La section de botanique de l'Académie royale des sciences, de Berlin, a été chargée de désigner les végétaux exotiques qu'il conviendrait de cultiver dans le jardin, soit à cause de leur beauté, soit à cause de leur utilité. La création de cet établissement coûtera environ 900,000 thalers (environ 1½ millions de florins). Les travaux seront exécutés sous la direction de M. Jacques Kroll, jardinier, de Dresde, qui a établi le jardin d'hiver de Breslau. »

— On lit dans la relation de l'expédition des Anglais en Chine, par le commandant Elliot-Bingham, une particularité assez curieuse sur le génie inventif des voleurs de ce pays.

« Lorsque les Anglais s'emparèrent de Ting-Hai, capitale de l'île de Chulan, ils ne rencontrèrent pas une âme dans les rues; des milliers d'habitans avaient pris la fuite, et beaucoup de familles se tenaient enfermées dans leurs maisons. Peu-à-peu cependant, l'exacte discipline des troupes rassura les habitans. Les Chinois restés dans la ville se montrèrent ; d'autres revinrent du dehors; mais ceux-ci étaient pour la plupart des voleurs, qui se mirent à piller les maisons et les boutiques abandonnées par leurs propriétaires. Le général anglais donna l'ordre aux portes de la ville de ne laisser passer aucuns meubles ni aucuns bagages; les cercueils dans lesquels on porte les morts, pour les inhumer sur une montagne voisine, purent seuls sortir sans être visités.

» Bientôt les Anglais furent étonnés de la multiplicité des convois funèbres : il semblait que la peste ou le choléra asiatique se fussent ajoutés aux fléaux qui désolaient la ville. On ouvrit les cercueils, qui, presque tous, contenaient, au lieu de cadavres, des étoffes de soie et d'autres objets précieux provenant de la dévastation des plus riches magasins. Il fallut prendre de nouvelles mesures pour empêcher ce pillage. »

— On écrit de New-York :

« Le 14 octobre a été un jour de fête à New-York ; toutes les affaires ont été suspendues pour célébrer l'introduction de l'eau de la rivière de Croton dans la cité. Depuis quarante ans, New-York manque d'une quantité suffisante d'eau pure, et pour y pourvoir, la ville, moyennant une dépense de 12,000,000 de fr., a détourné le cours de cette rivière et l'a amené dans ses murs. Sept ans ont suffi pour achever cette belle entreprise. »

—Les huissiers sont toujours des oiseaux de mauvais augure; ils sont surtout des messagers de malheur pour ceux qui ne sont pas parfaitement en règle avec leurs créanciers. Le sieur B..., de Katzenthal, se trouvait, il paraît, dans le cas de ces derniers; car il y a quelques jours, ayant vu s'approcher de sa maison un un huissier du canton, il se sauva tout effaré au grenier. L'huissier ne trouvant personne, allait se retirer pour remplir le *parlant à* chez M. le maire, lorsqu'un enfant lui cria : « monsieur, mon père se pend au grenier. » En effet, lorsque l'huissier arriva au grenier, il trouva le sieur B... pendu à un chevron de la toiture, et tirant déjà la langue d'une manière peu rassurante. L'excellent huissier n'eût que le temps de couper la corde et de prodiguer ses soins au malheureux requis ; après quoi il put lui remettre en bonne et due forme la malencontreuse sommation. Aujourd'hui, le requis est parfaitement remis des suites de sa pendaison. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

— Une lettre des bords du Bas-Rhin, en date du 23 octobre, annonce, qu'il paraîtra en Allemagne, au commencement de l'année prochaine un journal sous la titre de *Schwarze Blätter*, à l'instar de la *Gazette des Tribunaux*. On désigne comme éditeur de cette feuille, le rédacteur du *Mefistofeles*. Ce journal remplacera, en quelque sorte, celui qui était publié à Berlin par Temme et Bonseri.

— Dans les environs de Nickolstadt (cercle de Liegnitz), en Prusse, on a récemment trouvé dans les champs quelques pierres ayant de précieuses veines d'or. Une de ces pierres, de la grosseur d'un œuf de poule, contenait un poids d'environ sept ducats de l'or le plus pur. On écrit qu'il est probable qu'on se mettra à la recherche de ces pierres aurifères avec plus de zèle que jusqu'ici, attendu qu'elles récompensent mieux les peines que les lavages de sables aurifères près de Goldberg.

— On écrit d'Athènes, le 4 octobre :

« Le théâtre de notre capitale, fermé depuis plus de dix mois, sera rouvert très-prochainement, grâce à la sollicitude du gouvernement, qui vient de donner à cet établissement une nouvelle organisation. Voici les principales dispositions de l'ordonnance qui a été rendue à ce sujet :

» 1° Le théâtre de la ville d'Athènes est érigé en théâtre national; 2° il lui sera accordé, sur le fonds destiné à l'utilité publique, une subvention annuelle dont la quotité variera selon les circonstances; 3° on jouera sur cette scène la tragédie, la comédie, l'opéra et le ballet; 4° tous les ans, on y représentera, s'il est possible, quelques-uns des chefs-d'œuvre dramatiques de l'ancienne Grèce, qui ont été conservés en entier; 5° la direction du théâtre sera placée sous la surveillance d'un comité de six membres, qui seront nommés par le ministre de l'intérieur.

» Ce comité est déja composé. Les hommes qui en font partie se distinguent à la fois par leurs lumières et leur position sociale; ce sont MM. Scouphos et Delijannes, conseillers d'état; Deannados, professeur d'archéologie à l'université royale d'Athènes; le baron de Stengel, caissier du trésor; Margarantos et Rhallis, banquiers.

» On assure que l'inauguration du Théâtre-National aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain par l'*Antigone* de Sophocle, avec la musique de M. Mendelssohn-Bartholdy.»

EXTERIEUR.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 19 octobre. Le Sérasquier-Pacha a reçu l'ordre de ne pas encore quitter la Syrie. Cette résolution de la Porte est motivée par les troubles qui ont éclaté de nouveau dans le Liban, et par le refus de la part des représentans des grandes puissances d'adhérer aux propositions de la Porte au sujet de l'administration de la Montagne.

Omer-Pacha n'est point encore rappelé. On dit, au contraire, qu'il fait des préparatifs à Der-el-Kamar pour y passer l'hiver.

Une partie des Arnautes est déjà en route pour les frontières de la Perse, l'autre sera embarquée pour Salonique. Les Albanais seront remplacés par 300 hommes de troupes régulières et 250 artilleurs, qui ont été embarqués, il y a quelques jours, pour Beyrouth.

— On dit que la Sultane Validé a amené un rapprochement entre Riza-Pacha, Fethi-Achmet et Halil-Pacha, et qu'actuellement ces trois hauts dignitaires sont entr'eux dans les meilleurs termes. On espère qu'aux prochaines fêtes du Bairam les deux beaux-frères du Sultan seront nommés aux premières dignités de l'état.

SEMLIN, 22 octobre. On peut affirmer en toute confiance qu'aucun Pacha turc après l'entier asservissement de la Servie, n'aurait exercé autant de cruautés et d'abominations que Wutschitsch. Presque tous les hauts fonctionnaires ont pris la fuite: Stanitschitsch est le seul des ministres du prince Michel qui se soit rallié au nouvel ordre de choses; on évalue à plus de 400 le nombre des personnes qui ont quitté la Servie pour se soustraire à la tyrannie de Wutschitsch, dont le pouvoir cependant est loin d'être affermi. Le nouveau prince n'est qu'un instrument innocent entre les mains des féroces satellites de ce despote.

L'enquête relative à la tentative d'empoisonnement sur la personne du prince Michel se poursuit avec toute la vigueu possible.

Des frontières de la Servie, 27 octobre. Alexandre Georg witsch a publié une circulaire, dans laquelle il rend comp l'emploi des sommes qui ont été trouvées dans les caisses p bliques de la Servie après l'expulsion du prince Michel, et force de prouver qu'on ne doit point lui attribuer la dilapi tion et le gaspillage des finances de l'état. En même temp adressé aux différens consuls à Belgrade une Note, par laq il refute tous les bruits, que ses ennemis ont fait répand les prétendues cruautés qu'il aurait exercées ou tolérées.

On croyait à Belgrade que la Russie protesterait contre l tion de Georgewitsch et exigerait la réintégration du Michel ; on supposait même que dans le cas où la Porte rendrait pas aux vœux de la Russie, celle-ci lui déclarer guerre.

Le consul d'Autriche à Belgrade se prépare à partir Vienne. (*Gaz. Univ.* d'Augsb

GRÈCE. — TRIESTE, 24 octobre. Les actionnaires de la que nationale d'Athènes ont été convoqués en assemblée rale le 13 octobre. Le dividende pour les affaires faites pa Banque, pendant le premier semestre jusqu'au 30 juin été de 7 % d'intérêt, que MM. de Rothschild, banquier à et de Sina, banquier à Vienne, ont été chargés de payer d reste de l'Europe; on est ainsi autorisé à croire que le semestre présentera au moins un bénéfice net de 8 %. L sultats, soumis à l'assemblée générale de la Banque na le 13 octobre, et qui seront publiés sous peu, offrent les rances les plus flatteuses.

On avait parlé à Athènes d'un changement de mini mais ces bruits n'ont aucun fondement.

ITALIE. — ROME, 27 octobre. S. Em. le cardinal Sp trouve ici depuis quelques jours; les différends qui s'é élevés entre lui et le gouvernement lorsque S. Em. étai du Pape à Forli, ne sont pas encore entièrement aplanis.

M. de Potemkin, envoyé de Russie à Rome, est parti hier Ancône, où il recevra LL. AA. II. le duc et Mme la duche Leuchtenberg.

On avait fait courir le bruit que l'envoyé de Russie près cour de Rome serait rappelé; cette nouvelle est dénuée de dement, il n'a jamais été question de son rappel.

M. le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur de Fra ainsi que les autres membres du corps diplomatique, so retour à leur poste.

AUTRICHE. — VIENNE, le 29 octobre. On dit que la c vention postale entre le grand-duché de Bade et l'Autric été signée par les deux parties contractantes. On sait que convention a principalement pour objet de faire cesser l'aff chissement des lettres pour les deux pays. Les négociations vertes à ce même sujet avec la Prusse offrent plus de difficul à cause du tarif élevé auquel la correspondance est sou dans ce pays.

Nous ne croyons pas que les modifications qui seront ap tées au tarif des douanes entreront en vigueur au 1er jan prochain; cette mesure ne sera exécutée que plus tard, lo qu'on abolira simultanément plusieurs lois prohibitives; tarif autrichien se rapprochera alors visiblement de celui l'Union douanière allemande. Cependant, il est probable que machines étrangères seront frappées d'un droit plus éle pour favoriser la fabrication des machines indigènes; ces d nières ne peuvent soutenir la concurrence avec celles de tranger.

L'opinion générale en Hongrie est contre l'accession du p à l'Union douanière allemande. La raison qu'en donne un jo naliste hongrois, M. Kossuth, c'est qu'un rapprochement v l'Allemagne serait contraire aux intérêts du magyarisme.

On dit que M. le comte Czernin, grand-chambellan de la co se démettra de ses fonctions en raison de son âge avancé; prétend qu'il sera remplacé par notre ministre près de la co de Rome ou par celui qui est accrédité près de la cour Prusse.

On croyait généralement que M. le colonel Duhamel, ci-vant commissaire russe en Moldavie, était venu à Vienne po les affaires de Servie; c'est une erreur, M. Duhamel ne se trou ici qu'en congé.

MM. de Ruckmann et de Struve ne sont pas encore partis; dernier ne se rendra à St.-Pétersbourg que dans une huitaine jours.

Indépendamment des 40,000 florins donnés par S. M. l'Em pereur et des 20,000 florins produit d'une souscription faite les négocians de Vienne, les dons recueillis dans cette capi au profit des incendiés de Hambourg s'élèvent à la somme 29,000 florins, monnaie de convention.

---

croiront, et nous donneront à coucher... Tortillard examinera bien les portes, les fenêtres, les issus de la maison ; il y a toujours de l'argent chez ces gens-là à l'approche des fermages. Moi qui ai eu des terres, — ajouta-t-il avec amertume, je sais ça. Nous sommes dans la première quinzaine de janvier.... c'est le bon moment, c'est le temps où on paie les termes échus... La ferme est située, dites-vous dans un endroit désert; une fois que nous en connaîtrons les entrées et les sorties, on pourra y revenir avec les amis ; c'est une affaire à mitonner...

— Toujours têtard, et quelle sorbonne! — dit la Chouette en se radoucissant. — Continue, fourline.

— Demain matin, au lieu de quitter la ferme, je me plaindrai d'une douleur qui m'empêchera de marcher. Si on ne me croit pas, je montrerai la plaie que j'ai gardée depuis que j'ai brisé ma *manille* (4), et dont je souffre toujours. Je dirai que c'est une brûlure que je me suis faite avec une barre de fer rouge dans mon état de mécanicien; on me croira. Ainsi, je resterai à la ferme une partie de la journée, pour que Tortillard ait encore le temps de tout bien examiner. Quand le soir arrivera, au moment où la petite sortira, comme d'habitude, avec le prêtre, je dirai que je me trouve mieux, et que je suis en état de partir. Moi et Tortillard nous suivrons la jeune fille de loin ; nous reviendrons l'attendre ici, en dehors du ravin. Nous connaissant déjà, elle n'aura pas de défiance en nous revoyant, nous l'abordons... nous deux Tortillard... et une fois quelle sera à la portée de mon bras, j'en réponds; elle est enflacquée, et les 1,000 francs sont à nous. Ce n'est pas tout... Dans deux ou trois jours nous pourrons donner l'*affaire de la ferme* au Barbillon ou à d'autres, et partager ensuite avec eux s'il y a quelque chose, puisque c'est nous qui aurons *nourri le poupard* (5).

— Viens, *sans mirettes* (6); t'as pas ton pareil, — dit la Chouette en embrassant le Maître-d'École. — Mais si par hasard la petite ne reconduit pas le prêtre demain soir?

— Nous recommencerons après-demain; c'est un de ces morceaux qui se mangent froid et lentement; d'ailleurs ça fera des frais qui augmenteront le mémoire du monsieur en deuil; et puis, une fois dans la ferme je saurai bien juger, d'après ce que j'entendrai dire, si nous avons chance d'enlever la petite par le moyen que nous tentons, sinon nous en chercherons un autre.

— Ça va, mon homme! Il est fameux ton plan! Dis donc, fourline, quand tu seras tout-à-fait infirme, faudra te faire *grinche-consultant*; tu gagneras autant d'argent qu'un *rat-de-prison* (7). Allons, embrasse ta Chouette, et dépêche-toi... ces paysans, ça se couche comme les poules. Je me sauve retrouver Barbillon: demain à quatre heures nous serons à la croix du carrefour avec lui et sa roulante, à moins que d'ici là on ne l'arrête pour avoir escarpé le mari de la laitière... de la rue de la Vieille-Draperie. Mais si ça n'est pas lui, ça sera un autre, puisque le faux fiacre appartient au monsieur en deuil qui s'en est déjà servi. Un quart d'heure après notre arrivée au carrefour, je serai ici à t'attendre.

— C'est dit... A demain, la Chouette...

— Et moi qui oubliais de donner de la cire à Tortillard, s'il y a quelque empreinte à prendre à la ferme! Tiens, sauras-tu bien t'en servir, Fifi? — dit la Borgnesse en donnant un morceau de cire à Tortillard.

— Oui, oui, allez; papa m'a montré. J'ai pris pour lui l'empreinte de la serrure d'une petite cassette de fer que mon maître le charlatan garde dans son cabinet noir.

— A la bonne heure; et pour qu'elle ne colle pas, n'oublie pas de mouiller ta cire après l'avoir bien échauffée dans ta main.

— Connu, connu! — répondit Tortillard. — Mais vous voyez, je fais tout ce que vous me dites, et ça... parce que vous m'aimez un petit peu, n'est-ce pas, la Chouette!

— Si je t'aime!... je t'aime comme si je t'avais eu de feu le grand Napoléon! — dit la Chouette en embrassant Tortillard, qui fut immodérément flatté de cette comparaison impériale.— A demain, fourline.

— A demain, — reprit le Maître-d'Ecole.

La Chouette alla rejoindre le fiacre.

Le Maître-d'Ecole et Tortillard sortirent du chemin creux, et se dirigèrent du côté de la ferme; la lumière qui brillait à travers les fenêtres leur servit de guide.

Etrange fatalité qui rapprochait ainsi Anselme Duresnel de sa femme qu'il n'avait pas vue depuis sa condamnation aux travaux forcés!

CHAPITRE VI.

La Veillée.

Est-il quelque chose de réjouissant à voir que la cuisine d'une grande métairie à l'heure du repas du soir, dans l'hiver surtout? Est-il quelque chose qui rappelle davantage le calme et le bien-être de la vie rustique?

On aurait pu trouver une preuve de ce que nous avançons dans l'aspect de la cuisine de la ferme de Bouqueval.

Son immense cheminée haute de dix pieds, large de huit, ressemblait à une grande baie de pierre ouverte sur une fournaise; dans l'âtre noir flamboyait un véritable bûcher de hêtre et de chêne. Ce brasier énorme envoyait autant de clarté que de chaleur dans toutes les parties de la cuisine, et rendait inutile la lumière d'une lampe suspendue à la maîtresse poutre qui traversait le plafond.

De grandes marmites et des casserolles de cuivre rouge rangées sur des tablettes étincelaient de propreté; une antique fontaine du même métal brillait comme un miroir ardent non loin d'une buche de noyer, soigneusement cirée, d'où s'exhalait une appetissante odeur de pain tout chaud. Une table longue, massive, recouverte d'une nappe de grosse toile d'une extrême propreté occupait le milieu de la salle; la place de chaque convive était marquée par une de ces assiettes de faïence brune au dehors, blanche au dedans, et par un couvert de fer luisant comme de l'argent.

Au milieu de la table, une grande soupière remplie de potage aux légumes, fumait comme un cratère, et couvrait de sa vapeur savoureuse un plat formidable de choucroute au jambon, et un autre plat non moins formidable de ragoût de mouton aux pommes de terre; enfin un quartier de veau rôti, flanqué de deux salades d'hiver, accosté de deux corbeilles de pommes et de deux fromages, complétaient l'abondante symétrie de ce repas. Trois ou quatre cruches de grès remplies d'un cidre mousseux brassé à la ferme, et tant de miches de pain bis grandes comme des meules de moulins, étaient à la discrétion des laboureurs.

Un vieux chien de berger, griffon noir presque édenté, doyen émérite de la gent canine de la métairie, devait à son grand âge et à ses anciens services la permission de rester au coin du feu. Usant modestement et discrètement de ce privilége, le museau allongé sur ses deux pattes de devant, il suivait d'un œil attentif les différentes évolutions culinaires qui précédaient le souper.

Ce chien vénérable répondait au nom quelque peu bucolique de *Lisandre*.

(4) Anneau qui tient la chaîne des forçats.
(5) Indiquer, préparer le vol. — (6) Sans yeux.

(7) Qu'un avocat.

— Depuis quelque temps, la commission du nivellement s'occupe le long des bords du grand bras du Danube de la levée des plans pour les travaux préparatoires relatifs à la construction du grand pont projeté. On assure que notre ministre des finances s'est prononcé définitivement pour la réalisation de cette entreprise gigantesque. Il est évident que l'exécution de ce pont amènera des économies, puisque l'entretien et les réparations qu'exige le pont de bois coûtent annuellement à l'état près de 40,000 fl.

M. le comte de Wurmbrand, propriétaire de la seigneurie de Liblin et de mines de charbon très étendues, a obtenu du gouvernement la concession pour ce chemin de fer, dont la construction sera entreprise dès qu'il se sera trouvé une société d'actionnaires disposée à fournir les fonds nécessaires, que l'on évalue, y compris toutes les dépenses, ainsi que l'intérêt du capital et le fonds de réserve, à 3,671,000 fl. monnaie de convention. Il sera créé 18,355 actions à 200 fl. chaque. On a calculé que le revenu net, dans le cas le moins favorable, serait de 421,613 florins.

PRUSSE. — Berlin, 5 novembre. La *Gazette d'Etat* de ce jour, en parlant d'un article de la *Gazette de Posen*, sur les rapports des frontières entre la Prusse et la Russie, rapports qui, selon cette feuille, n'auraient pas été rendus plus faciles par les dernières mesures prises par le gouvernement russe, fait observer que la *Gazette de Posen* est manifestement dans l'erreur. « Nous avons bien dit, ajoute la *Gazette d'Etat*, qu'on ne peut espérer des relations commerciales plus étendues entre les deux pays, que lorsque la Russie jugera utile, par des considérations plus générales, de suivre avec moins de sévérité son système prohibitif; cependant, il est constant que dès aujourd'hui, les derniers oukases impériaux contiennent des adoucissemens essentiels pour le commerce loyal sur les frontières de Russie et de Pologne. »

La même *Gazette d'Etat* dit qu'on n'a reçu à Berlin, rien d'officiel sur ce qui regarde le cartel, et sur les prétendues nouvelles instructions envoyées aux autorités russes sur les frontières.

— Une lettre de Berlin, à la date du 2 novembre, contient ce qui suit :

« M. le ministre de Rochow a demandé définitivement sa démission; on dit qu'elle lui a été accordée avec la pension à laquelle il a droit. Deux autres conseillers au ministère de l'intérieur, MM. Streckfuss et de Blomberg, auraient également donné leur démission.

» On annonce que les négociations entamées avec le Hanovre sont assez avancées, pour qu'on puisse espérer l'accession prochaine de cet état à l'union douanière allemande.

» Il paraît qu'on songe sérieusement à créer chez nous une marine nationale, destinée à activer notre commerce transatlantique. A l'appui de cette assertion, on cite le fait que le gouvernement a commandé chez un de nos meilleurs opticiens, un nombre considérable de sextans, ainsi que quelques centaines de chronomètres.

» Les comités des Etats-Provinciaux espèrent terminer leurs délibérations la semaine prochaine, et pouvoir retourner immédiatement dans leurs foyers. Dans la séance d'aujourd'hui on a agité la question relative aux moyens à employer pour construire les chemins de fer de l'état, au cas qu'il ne se rencontrerait pas d'actionnaires pour s'en charger. On ignore comment cette question a été résolue.

» Les membres des comités des Etats ne se montrent que rarement dans nos cercles, vu qu'ils sont la plupart du temps invités soit chez les princes de la maison royale, soit chez les ministres ou chez d'autres hauts personnages.

» Il est arrivé ces jours-ci plusieurs courriers de cabinet, entr'autres M. le comte de Castillon, de Paris, et M. Vehring, de Londres.

» Les comités des Etats ont voté à l'unanimité une Adresse de remerciement à M. le ministre des finances, de Bodelschwing. »

— Nous apprenons que l'on vient de permettre de lire dans les endroits publics les journaux français, qui, jusqu'ici, avaient été en partie défendus.

(*Gaz. de Dusseldorf.*)

Cologne, 4 novembre. On s'attendait à voir publier en entier les procès-verbaux des séances du comité des Etats, actuellement assemblés à Berlin : mais on a poussé à cet égard la prudence tellement loin, que le public n'en reçoit que des fragmens tout-à-fait incomplets. Aussi ne connait-on guère que le résultat des délibérations, d'où il résulte qu'il est impossible de porter un jugement motivé sur la marche suivie par l'asssemblée.

Il paraît que, dans la discussion du projet de loi sur la diminution des impôts, plusieurs membres du comité ont demandé qu'au lieu de baisser le prix du sel, ainsi que le proposait le gouvernement, on employât l'excédant des recettes actuelles à bonifier au duché de Saxe le montant des impôts dont il est grevé en sus des autres provinces de la monarchie. Cette proposition n'a pu être accueillie, attendu qu'elle était en contradiction avec le but de l'assemblée, qui est de représenter les intérêts de toutes les provinces. Le procès-verbal, publié par la *Gazette d'Etat*, ne fait aucunement mention de cet incident, ce qui fait que l'on ignore les motifs allégués par M. le ministre des finances pour réfuter la demande en question.

Un autre incident, qui n'est pas sans importance, a signalé la discussion sur le projet de loi concernant les chemins de fer. On y a manifesté l'opinion que la garantie de l'intérêt du capital social par l'état équivalait à la conclusion d'un emprunt, pour laquelle il faut, en vertu de l'édit du 17 janvier 1820, l'assentiment et la commune garantie des Etats du royaume (*Reichstände.*) Or, a-t-on ajouté, les comités ne sont autorisés ni à donner l'un, ni à se charger de l'autre; ils ne peuvent même prendre sur eux de responsabilité morale qu'à condition qu'il sera suppléé à ce qui manque pour rendre la mesure légale.

A cette objection, M. le ministre des finances a répliqué que, dans le cas de la conclusion d'un emprunt, les Etats du royaume ou tout autre assemblée représentative n'étaient reçus à intervenir qu'avec voix délibérative, que, du reste, la garantie des intérêts projetée par le gouvernement n'était pas un emprunt, vu que s'il en résulte pour l'état une charge permanente, celle-ci équivaut à toute autre charge, et rentre dans la règle générale. Les explications ont tranquillisé l'assemblée, et la discussion a continué sans autre incident.

(*Gazette de Cologne.*)

BAVIÈRE. — Munich, 29 octobre. Le ministre de l'intérieur a publié ce qui suit :

« Les sommes provenant des caisses d'épargne et déposées, conformément à l'ordonnance royale du 26 février 1823, à l'établissement de l'amortisation des dettes de l'état, s'étant augmentées peu-à-peu au point que le but constitutionnel de cet établissement parait d'autant plus compromis, que depuis quelques années les dépôts faits aux caisses d'épargne vont toujours en augmentant, ce qui forme une dette flottante considérable contraire aux principes d'un crédit ouvert seulement pour l'amortisation d'une somme égale de la dette publique consolidée, il a plu à S. M. le roi d'ordonner, qu'à compter du 1er octobre 1843, époque de la cinquième période financière, l'ordonnance ci-dessus mentionnée, en date du 26 février 1823, sera considérée comme nulle et non avenue, et qu'en conséquence les dépôts de sommes d'argent à faire par les caisses d'épargne à celle du fond d'amortissement ne seront plus reçus au-delà du 1er octobre 1843. »

ANGLETERRE. — Londres, 5 novembre. Nous recevons à l'instant la nouvelle que le gouvernement sarde a publié un nouveau tarif très-favorable au commerce anglais; ce tarif est en même temps remarquable par l'esprit très-libéral qui l'a dicté vis-à-vis des autres peuples. Les réductions sur les anciens droits varient de 20 à 50 p. c. On ne connait pas encore les détails de cette mesure. Le décret est en date du 24 septembre, et son exécution est fixée au 1er janvier. (*Times.*)

— Le major-général Pasley vient de faire cesser à Spithead les travaux pour retirer du fond de la mer le reste des débris du *Royal-Georges*. L'eau est devenue trop froide pour que les plongeurs puissent travailler utilement.

— La maison de commerce la plus considérable de Plymouth vient de faire faillite pour une somme énorme, et dont le chiffre n'est pas encore connu. La crise industrielle qui afflige l'Angleterre s'étend maintenant aux maisons les plus considérables.

FRANCE. — Paris, 7 novembre. Dans la dernière réunion tenue chez M. Fulchiron, il a été établi, par des documens irrécusables, que les cinq grandes industries des fers, des houilles, des cotons, des laines, des fils, représentent un capital qui s'élève de *quinze à seize cents millions*, et que le mouvement commercial et industriel qui résulte de l'emploi permanent de ce capital monte à un chiffre énorme. Plusieurs membres de la réunion paraissaient en proie à une vive irritation, et le mécontentement de chacun semblait croître au milieu de la fermentation des esprits. Pour les apaiser, il n'a fallu rien moins que la déclaration faite d'une manière à-peu-près officielle, que la présentation du projet n'aurait pas lieu.

— Les négocians de Bordeaux, à l'instar de ceux de Rheims, viennent d'adresser au ministre des affaires étrangères une déclaration énergique en faveur de l'union commerciale avec la Belgique.

— Voici les termes de la résolution adoptée dans la réunion industrielle qui a eu lieu, le 5 novembre, dans les salons de Lemardelais, rue de Richelieu :

« Article 1er. Il sera formé, par les soins du bureau, des commissions prises dans les différentes industries.

Ces commissions auront pour mandat de rechercher et recueillir tous les documens et détails statistiques qui s'y rattachent, et, en indiquant leur véritable situation, elles diront la conséquence de l'abaissement des barrières de douane.

2. Les commissions réunies auront à discuter, coordonner et résumer les travaux; elles devront présenter dans le plus bref délai un rapport de nature à éclairer le gouvernement du roi et les deux Chambres. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Chaque jour apporte la nouvelle de manifestations en faveur de l'union belge. Les commerçans et les propriétaires bordelais, par une lettre adressée au ministre des affaires étrangères, viennent d'exprimer leurs vœux dans ce sens et de repousser la solidarité que les adversaires de l'union, par une induction passablement téméraire prétendent établir entre eux et l'intérêt vinicole. La Chambre de Commerce de Lyon a adopté, le 3, un avis favorable à l'union. Nous n'attendions pas moins du commerce lyonnais. On sait dans quels termes le Conseil des prud'hommes de cette grande cité s'était adressé au ministre des travaux publics lors de son passage à Lyon, il y a peu de jours. Il ressort de ce fait que l'honorable M. Fulchiron, en prêtant son appui aux adversaires de l'union, n'avait pas exprimé la pensée de la ville qu'il représente. Les journaux lyonnais, au surplus, en avaient déjà fait la remarque avec une vivacité qui ne saurait convenir à l'égard d'hommes aussi dévoués à leur pays que l'est M. Fulchiron. En cette circonstance l'honorable député du Rhône a obéi à son inspiration personnelle. Il a eu le courage de son opinion, toujours consciencieuse et désintéressée, et à ce titre, il a droit aux félicitations plutôt qu'à la critique, car, en ce temps-ci, c'est chose assez rare. »

— On lit dans une lettre de Paris, à la date du 30 octobre, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« La question dite d'étiquette, entre la Russie et la France, est arrangée. MM. de Barante et de Pahlen se rencontreront à Berlin, et *tous les deux partiront de là également pour leurs postes*, le premier pour St.-Pétersbourg, le second pour Paris. »

— Nous apprenons, dit l'*Industriel de la Champagne*, qu'une circulaire vient d'être envoyée par M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, à toutes les Chambres de commerce, pour les engager à s'occuper de nouveau de la question des prud'hommes. L'intention du ministre est de présenter à la session prochaine un projet de loi sur cette question.

L'institution des prud'hommes, si elle est bien comprise et bien appliquée, peut être une mesure salutaire pour le commerce et l'industrie, et la pensée du ministre est déjà favorablement accueillie.

— C'est aujourd'hui que se sont ouverts devant la Cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Hourdequin, dans laquelle figurent des employés supérieurs de la préfecture de la Seine, qui ont su, à l'aide de manœuvres coupables, extorquer des sommes plus ou moins importantes aux personnes qui avaient des intérêts à débattre avec l'administration. C'est à une circonstance fortuite qu'on a dû la révélation des désordres qui mènent les coupables devant la justice.

Le 30 novembre 1840, un billet de banque de 1000 fr. fut soustrait du portefeuille du sieur Nantaeil, au cercle du Jeu de Paume, passage Sandrié. Les soupçons se portèrent sur Morin, qui, en sa qualité d'architecte de l'établissement, y avait ses entrées. Une ordonnance du 2 juillet le renvoya devant la police correctionnelle; mais cette instruction avait nécessité l'examen de la vie de Morin, et les révélations qui en résultèrent eurent pour effet de signaler à la justice un grand nombre d'individus auxquels on a demandé compte des faits qui leur étaient personnels. On apprit alors que l'architecte Morin, employé à l'administration municipale, en avait été renvoyé pour avoir contrefait des signatures. De là les investigations qui ont fait connaître à la justice des fraudes qui se sont commises à la préfecture.

1° Les accusés présentaient des Mémoires d'entrepreneurs simulés, et, à l'aide de fausses approbations, en touchaient le montant.

2° Les accusés recevaient des sommes qui variaient d'importance selon la faveur réclamée pour obtenir de l'administration soit une indemnité comme soulte, soit qu'un tracé d'alignement fut changé ou modifié.

Morin, Solet, Jaloureau, Philidor, Bontet, Hourdequin, Dubrujeaud, Morize, Crapez, Georges, Leloir et Mellin de Grandmaison furent arrêtés le 2 juillet 1842. La Chambre des mises en accusation de la Cour royale de Paris a ordonné la mise en liberté de Jaloureau, Dubrujeaud, Morize, Crapez, Georges, Leloir et Mellin de Grandmaison, et maintenu la prise de corps

---

Peut-être *l'ordinaire* des gens de cette ferme, quoique fort simple, semblera-t-il un peu somptueux; mais Mme Georges (en cela fidèle aux vues de Rodolphe) améliorait autant que possible le sort de ses serviteurs, exclusivement choisis parmi les gens les plus honnêtes et les plus laborieux du pays. On les payait largement, on rendait leur sort très heureux, très-enviable; aussi, entrer comme métayer à la ferme de Bouqueval était le but de tous les bons laboureurs de la contrée : innocente ambition qui entretenait parmi eux une émulation d'autant plus louable, qu'elle tournait au profit des maîtres qu'ils servaient; car on ne pouvait se présenter pour obtenir une des places vacantes à la métairie qu'avec l'appui des plus excellens antécédens.

Rodolph créait ainsi sur une très-petite échelle une sorte de *ferme-modèle*, non seulement destinée à l'amélioration des procédés aratoires ou des bestiaux, mais surtout à l'*amélioration des hommes*, et il atteignait ce but en *intéressant* les hommes à être probes, actifs, intelligens.

Après avoir terminé les apprêts du souper, et posé sur la table un broc de vin vieux destiné à accompagner le *dessert*, la cuisinière de la ferme alla sonner la cloche.

A ce joyeux appel, laboureurs, valets de ferme, laitières, filles de basse-cour, au nombre de douze ou quinze, entrèrent gaiement dans la cuisine. Les hommes avaient l'air mâle et ouvert; les femmes étaient avenantes et robustes, les jeunes filles alertes et gaies; toutes ces physionomies placides respiraient la bonne humeur, la quiétude et le contentement de soi; ils s'apprêtaient avec une sensualité naïve à faire honneur à ce repas bien gagné par les rudes labeurs de la journée.

Le haut de la table fut occupé par un vieux laboureur à cheveux blancs, au visage loyal, au regard franc et hardi, à la bouche un peu moqueuse, véritable type du paysan de *bon sens*, de ces esprits fermes et droits, nets et lucides, rustiques et malins, qui sentent leur vieux Gaulois d'une lieue.

Le père Châtelain (ainsi se nommait ce Nestor) n'ayant pas quitté la ferme depuis son enfance, était alors employé comme maître laboureur, lorsque Rodolphe acheta la métairie; le vieux serviteur lui fut justement recommandé; il le garda et l'investit, sous les ordres de Mme Georges, d'une sorte de surintendance des travaux de culture. Le père Châtelain exerçait sur ce personnel de la ferme une haute influence due à son âge, à son savoir, à son expérience.

Tous les paysans se placèrent.

Après avoir dit le *Benedicite* à haute voix, le père Châtelain, suivant un vieil et saint usage, traça une croix sur un des pains avec la pointe de son couteau, et en coupa un morceau représentant *la part de la Vierge* ou la part du pauvre; il versa ensuite un verre de vin sous la même invocation, et plaça le tout sur une assiette qui fut pieusement placée au milieu de la table.

A ce moment les chiens de garde aboyèrent avec force; le vieux *Lisandre* leur répondit par un grognement sourd, retroussa sa lèvre, et laissa voir deux ou trois crocs encore respectables.

— Il y a quelqu'un le long des murs de la cour, — dit le père Châtelain.

A peine avait-il dit ces paroles, que la cloche de la grande porte tinta.

— Qui peut venir si tard ? — dit le vieux laboureur, — tout le monde est rentré... Va toujours voir, Jean René.

Jean René, jeune garçon de ferme, remit avec regret dans son assiette une énorme cuillerée de soupe brûlante, sur laquelle il soufflait d'une force à désespérer Eole, et sortit de la cuisine.

— Voilà depuis bien long-temps la première fois que Mme Georges et Mlle Marie ne viennent pas s'asseoir au coin du feu pour assister à notre souper, — dit le père Châtelain; — j'ai une rude faim, mais je mangerai de moins bon appétit.

— Mme Georges est montée dans la chambre de Mlle Marie, car, en revenant de reconduire M. le curé, mademoiselle s'est trouvée un peu souffrante et s'est couchée, — répondit Claudine, robuste fille qui avait ramené la Goualeuse du presbytère, et ainsi renversé sans le savoir les sinistres desseins de la Chouette.

— Notre bonne Mlle Marie est seulement indisposée.... mais elle n'est pas malade, n'est-ce pas? — demanda le vieux laboureur avec inquiétude.

— Non, non, Dieu merci! père Châtelain; Mme Georges a dit que ça ne serait rien, — reprit Claudine; sans cela elle aurait envoyé chercher à Paris M. David, ce médecin nègre... qui a déjà soigné Mlle Marie lorsqu'elle a été malade. C'est égal, c'est tout de même bien étonnant un médecin noir! Si c'était pour moi, je n'aurais pas du tout de confiance. Un médecin blanc, à la bonne heure... c'est chrétien.

— Est-ce que M. David n'a pas guéri Mlle Marie, qui était languissante dans les premiers temps?

— Si, père Châtelain.

— Eh bien!

— C'est égal, un médecin noir, ça a comme quelque chose d'effrayant.

— Est-ce qu'il n'a pas remis sur pied la vieille mère Anique, qui, à la suite d'une plaie aux jambes, ne pouvait tant seulement bouger de son lit depuis trois ans?

— Si, si, père Châtelain.

— Eh bien! ma fille...

— Oui, père Châtelain; mais un médecin noir.... pensez donc... tout noir, tout noir...

— Ecoute, ma fille : de quelle couleur est ta génisse Musette?

— Blanche, père Châtelain, blanche comme un cygne, et fameuse laitière; on peut dire cela sans l'exposer à rougir.

— Et ta génisse *Rosette?*

— Noire comme un corbeau, père Châtelain; fameuse laitière aussi, faut être juste pour tout le monde.

— Et le lait de cette génisse noire, de quelle couleur est-il?

— Mais blanc, père Châtelain... c'est tout simple, blanc comme neige.

— Aussi blanc et aussi bon que celui de Musette?

— Mais oui, père Châtelain.

— Quoique Rosette soit noire?

— Quoique Rosette soit noire... Qu'est-ce que ça fait au lait que la vache soit noire, rousse ou blanche?

— Ça ne fait rien?

— Rien de rien, père Châtelain.

— Eh bien! alors, ma fille, pourquoi ne veux-tu pas qu'un médecin noir soit aussi bon qu'un médecin blanc?

— Dame... père Châtelain, c'était par rapport à la peau, — dit la grosse fille après un moment de cogitation profonde. — Mais au fait, puisque *Rosette* la noire a d'aussi bon lait que *Musette* la blanche... la peau n'y fait rien.

Ces réflexions physiognomoniques de Claudine sur la différence des races blanches et noires furent interrompues par le retour de Jean René qui soufflait dans ses doigts avec autant de vigueur qu'il avait soufflé sur sa soupe.

— Ah! quel froid! quel froid il fait cette nuit!... Il gèle à pierre fendre, — dit-il en entrant; — vaut mieux être dedans que dehors par un temps pareil, quel froid!

— Gelée commencée par un vent d'est sera rude et longue; tu dois savoir ça, garcon. Mais qui a sonné? — demanda le doyen des laboureurs.

— Un pauvre aveugle et un enfant qui le conduit, père Châtelain.

(*La suite à demain.*)

contre Morin, Hourdequin, Solet, Philidor et Bontet, qu'elle a renvoyés devant la Cour d'assises.

Le principal complice est Auguste-Jean Hourdequin, chevalier de la Légion-d'Honneur, et chef du 4e bureau à la Préfecture. On l'accuse : d'avoir, en 1836, 1837, 1838, 1839, 1840 et 1841, agréé des promesses, reçu des dons pour faire des actes de son emploi, non sujets à salaires et pour s'abstenir de faire des actes qui entraient dans l'ordre de ses devoirs, savoir : De Mellin de Grandmaison, promesse d'une somme de 25,000 fr. ; de Cady, un don de 1500 francs. De Dubrujeaud un don de 17,000; de Morize, un don de 15,000 fr. De Crapez, un don de 3000 fr. De Léonard Georges, un don de 4,500 fr. De Saintes, un don de 4,500 fr. De Leloir, un don de 10,000 fr.; crimes prévus par les Art. 35 et 77 du Code pénal.

Il y a près de 200 témoins assignés, parmi lesquels on remarque un grand nombre d'employés supérieurs de la Préfecture de la Seine.

— Voici ce qu'on écrit d'Alger, sous la date du 30 octobre :

« La campagne d'automne, telle qu'on la comprenait autrefois, est terminée, c'est-à-dire que les colonnes des provinces d'Alger et d'Oran, étant sorties pour la plupart dans la 1re quinzaine de septembre, sont rentrées à la fin d'octobre. Mais déjà la colonne de Milianah s'est remise en mouvement, le 26, pour se porter dans l'Agalik du sud, à plus de 50 lieues d'Alger. Une autre colonne ne tardera pas à se montrer dans l'ouest de Milianah, de même que les colonnes de Mascara et de Mostaganem devront bientôt agir de nouveau dans l'est de la province d'Oran.

» L'action sur le territoire ouest de la province de Milianah et de celle d'Oran, ne sera bornée cet hiver que par les grandes intempéries qu'il faut tâcher d'éviter à nos troupes. Mais il est urgent qu'elles opèrent le plus souvent possible d'ici au printemps sur le petit foyer où Abd-el-Kader et plusieurs de ses lieutenans semblent avoir concentré leurs derniers moyens de résistance. La guerre y est actuellement circonscrite, il faut l'empêcher du moins de s'étendre d'ici au printemps, époque à laquelle nous porterons des coups décisifs sur le refuge qu'ont offert à nos ennemis battus partout ailleurs, les montagnes d'Onenserris, dans lesquelles nos colonnes n'ont pas encore sérieusement pénétré. Or, ce point et quelques tribus kabaïles aux environs de Tenèz, tout le pays est soumis et organisé depuis le Jurjura jusqu'à la frontière du Maroc. »

BELGIQUE. — Bruxelles, 8 novembre. S. M. la reine est arrivée, hier soir à 8 heures, venant de Paris.

— S. M. Léopold a fait aujourd'hui l'ouverture de la session législative de 1842-1843 par le discours suivant.

« Messieurs,

» Je vous félicite, au nom du pays, de votre session si longue et si laborieuse, close il y a peu de semaines, et pendant laquelle vous avez résolu tant de grandes questions.

» Le court intervalle qui nous en sépare, a été employé par mon gouvernement à l'exécution de quelques-unes des lois que vous aviez votées, et à la préparation des travaux que nous allons aborder.

» L'emprunt que vous aviez autorisé et dont la conclusion devenait urgente, a été contracté à un taux avantageux qui atteste notre crédit.

» La loi sur l'instruction primaire a reçu de toutes parts un accueil qui me rassure pleinement sur son exécution, et qui présage l'heureuse solution d'autres questions du même genre.

» Vous vous êtes empressés de répondre à l'appel que je faisais aux sympathies nationales, en autorisant mon gouvernement à concourir avec les provinces et les communes à perpétuer le souvenir des hommes qui ont illustré le nom belge; l'exposition des Beaux-Arts a montré de nouveau que notre patrie conserve le rang qu'elle a conquis depuis trois siècles.

» Les négociations directes, ouvertes depuis un an avec le cabinet de La Haye, ont amené un dénouement satisfaisant pour tous les intérêts; toutes les difficultés qui se rattachent à la séparation des deux pays, ont pu être simultanément résolues ; ce traité, complément de celui de Londres, fera sans doute le premier objet de vos délibérations.

» C'est sans intermédiaire, guidés par un esprit mutuel de conciliation, que les deux états sont parvenus à se placer définitivement dans une situation normale ; le premier fruit de ce rapprochement a été la signature d'une convention de navigation intérieure.

» Ces résultats, en régularisant nos rapports avec les Pays-Bas, ne peuvent qu'influer favorablement sur nos relations avec les autres puissances qui n'ont cessé de nous donner des témoignages de confiance et d'amitié.

» Les négociations avec l'Espagne ont amené, comme premier résultat, une convention qui vous sera soumise, et qui rouvre cet antique marché à une de nos principales industries.

» Tout en poursuivant d'autres négociations, il est impossible de ne pas considérer certaines mesures de législation intérieure comme devenues nécessaires.

» Plusieurs produits qui forment la base de nos exportations, sont soumis, de notre part, à des droits de sortie que rien ne justifie plus.

» D'autres objets d'importation étrangère sont susceptibles, sans que notre commerce soit compromis, d'une augmentation de droits d'entrée dans l'intérêt de l'industrie nationale et du trésor public.

» Vous aurez aussi à vous prononcer sur les conclusions de la commission d'enquête que vous avez instituée, il y a deux ans, et dont j'ai suivi les travaux avec le plus vif intérêt.

» Peut-être, pour favoriser les exportations lointaines, serons-nous amenés à recourir à une institution qui ne trouve plus dans le droit public actuel les obstacles qui existaient jadis.

» Le chemin de fer ayant franchi les frontières de France, et étant sur le point d'atteindre celles d'Allemagne, fait naître des questions internationales de douane, de police et de postes, pour la solution desquelles le gouvernement aura probablement besoin de pouvoirs spéciaux.

» La province restée en dehors de ce grand système de communication, a accueilli avec reconnaissance le dédommagement que vous lui avez alloué; une autre province, victime comme celle-ci des nécessités diplomatiques, attend la loi destinée à [illegible]er un des bienfaits de votre dernière session.

» Indépendamment des projets dont vous êtes restés saisis, vous aurez à vous occuper de plusieurs propositions dont les unes ont pour objet le maintien des lois temporaires sur le point d'expirer, et les autres, le perfectionnement de la législation et la protection de l'enfance dans les manufactures.

» Si la session précédente se distingue par l'importance des questions qui ont été débattues, et par plusieurs actes d'équité nationale, ces résolutions, sans compromettre notre état financier, exigent néanmoins la création de moyens nouveaux propres à mettre les recettes publiques au niveau des dépenses.

» Diverses lois financières vous ont déjà été présentées; d'autres le seront en même temps que le budget des voies et moyens; en attendant que ces lois destinées à augmenter les revenus, tout en faisant droit à de justes réclamations contre plusieurs vices de la législation en vigueur, soient votées et appliquées, des ressources provisoires pour 1843 ont paru indispensables.

» Les nouvelles dispositions législatives ont permis d'introduire dans le personnel de l'armée des modifications avantageuses à son avenir, et ont amené un avancement légitimement acquis.

» Ces mesures ont excité une noble émulation, qui, jointe à la discipline, à l'instruction et au dévouement dont l'armée fait preuve, continue à la rendre digne de ma confiance et de votre sollicitude.

» Reprenez, messieurs, le cours de vos délibérations momentanément interrompues; au milieu de vous, je n'ai qu'un vœu à former, c'est qu'à tous égards, la session nouvelle ne soit, pour le pays et pour moi, que la continuation de la session précédente. »

La reine et le duc de Brabant assistaient à cette séance royale, dans une tribune réservée.

— Dimanche soir, l'ex-général Vandersmissen, l'un des condamnés dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'état est parvenu à s'évader de la prison des Petits-Carmes.

Voici ce que nous apprenons relativement à cette affaire :

« On sait que Mme Vandersmissen avait obtenu dès la condamnation des quatre accusés dans l'affaire du complot, l'autorisation d'habiter avec son mari dans la prison des Petits-Carmes. La plus grande liberté était donnée à cette dame pour entrer et sortir de la prison à toute heure du jour.

» Avant-hier, dans la matinée, Mme Vandersmissen, accompagnée de ses deux enfans, se rendit dans la prison des Petits-Carmes, comme à son ordinaire, pour passer la journée auprès de son mari,

» C'est alors, sans doute, que cette dame apporta dans la prison les habillemens de femme dont son mari se revêtit plus tard pour sortir le soir de la prison, habillé en femme et accompagné des deux enfans, tandis que Mme Vandersmissen se couchait dans le lit de son mari, où elle passa la nuit.

» On conçoit d'autant moins que les geôliers aient pu se laisser tromper si grossièrement, l'ex-général Vandersmissen est d'une taille beaucoup plus elevée que son épouse. Il y a presqu'une tête de différence.

» Le matin, Mme Vandersmissen était couchée la face tournée vers la muraille, le bonnet de nuit de son mari sur la tête et tenant un journal à la main; de maniere que les gardes en entrant dans la chambre ont dû croire que c'était le prisonnier. C'est ainsi que l'a déclaré le frotteur qui était venu rapporter ses bottes après les avoir nettoyées.

» Hier au matin, elle se présenta pour sortir au guichetier, qui lui dit : « Il paraît que vous avez passé la nuit ici? » Sur quoi elle répondit : « Oui, j'en ai reçu l'autorisation du directeur parce que mon mari est malade. » Et le guichetier lui ouvrit la porte.

» C'est seulement à midi en apportant le dîner que l'on s'est aperçu de la disparition de Vandersmissen.

» Le ministre de la justice, immédiatement informé du fait, en a donné connaissance à ses collègues, et aussitôt toute la police locale, la gendarmerie, etc., ont été mis sur pied. Les convois du chemin de fer ont aussitôt transmis cette nouvelle dans presque toutes les localités du pays, avec le signalement du fugitif, de sa femme, de ses fils et de toute sa famille enfin, contre lesquels des mandats d'arrêt ont été lancés. La police attachée aux stations du chemin de fer à Bruxelles a été sur pied toute la nuit dernière.

» Malgré toutes ces précautions, il paraît certain que le prisonnier et sa famille auront franchi la frontière hollandaise depuis hier au matin. »

— La garde qui était chargée de surveiller M. Vandermeere, malade à son hôtel, a été doublée depuis hier, et l'on assure que le général qui est tout-à-fait convalescent va être transféré de nouveau aux Petits-Carmes. Il paraît que des ordres avaient été donnés pour que le transfert des condamnés dans l'affaire du complot eût lieu avant la fin du mois.

Dès hier soir, le parquet de Bruxelles a commencé l'instruction de cette affaire; quelques-uns des prisonniers ont été entendus ainsi que toutes les personnes attachées au service de la maison soit directement, soit indirectement.

— On donne comme positive la nomination de M. le prince de Ligne à la légation de Paris.

ANNONCES.

Un Nouveau Catalogue

vient de paraître chez *F. CANONGETTE*,

déballé pour quelques jours, à l'Hôtel *la Ville de Paris*, *Korte Houtstraat*, près *du Maréchal de Turenne*. LIVRES ÉTRANGERS, *français et autres*, *classiques et modernes*, PAPIERS VÉLINS *anglais et français*, FOURNITURES DE BUREAUX : CIRES, PLUMES, CRAYONS, etc., etc., *de premières qualités*, dont on distribue **gratis les Catalogues et Prix-courants** avec

RABAIS RÉEL EXTRAORDINAIRE

DE 10 A 80 POUR CENT

SUR LE COURS HABITUEL.

A LOUER,

POUR ENTRER TOUT DE SUITE EN JOUISSANCE,

Une maison toute meublée avec ou sans le rez-de-chaussée.
S'adresser *Korte Houtstraat*, N° 33. 5757.

Librairie des Héritiers Doorman,

***Lange Pooten*, N° 156 à La Haye.**

Les deux Amiraux, roman maritime, par Fenimore Cooper, 3 vol. ƒ 3...
Le danger des Mystifications, par de Balzac, 1.25.
Le Rémouleur, ou la Jeunesse dorée, roman inédit du temps du Directoire, par Touchard Lafosse, 2 vol. 2.50.
L'Hôtel Lambert, histoire contemporaine, par Eugène Sue, 2 vol. 2...
Les Mystères de Paris, par le même, 3 vol. 3.75.
Un Amour perdu, par Michel Masson, 2 vol. 2.50.
Le Beau d'Angennes, par Auguste Maquet, 2 vol. 2.50.
Zanoni, par E. L. Bulwer, 2 vol. 2.50.
Aliénor, Prieure de Lok-Maria, par Pitre-Chevalier, 2 vol. 2.50.
Les Comtes de Montgommerry, roman historique, par Lottin de Laval...
Un Rossignol pris au Trébuchet, pastorale du temps de la Régence, X. B. Saintine, 1.25.
Les Janissaires, par Alphonse Royer, tome premier, 1.25.
Consuelo, par Georges Sand, 3 vol. 3.75.
Horace, par le même, 2 vol. 2.50.
Le Marchand d'Antiquités, par Charles Dickens, 2 vol. 2.80.
Marceline, par Camille Bodin, 2 vol. 2.50.
Albert Savarus, par de Balzac, 1.25.
Les ressources de Quinola, drame en cinq actes, par le même, 0...
Jérome Rudeix, par le baron de Bazancourt, 2 vol. 2.50.
Le Dragon rouge, par Léon Gozlan, 2 vol. 2.50.
Thérèse Dunoyer, par Eugène Sue, 2 vol. 2.50.
Le morne-au-diable, ou l'Avanturier, par le même, 2 vol. 2 80.
Nastasie, par Paul de Julvécourt, 2 vol. 2.80.
Histoire de Marie-Louise d'Orléans, par Sophie Gay, 2 vol. 2.50.
La Coupe de corail, par Mélanie Waldor, 2 vol. 2.50.
Héva, par Méry. 1.25.
Si jeunesse savait ! si vieillesse pouvait, par Frédéric Soulié, 2 vol...
Rosa Himmel, par Michel Masson, 1.25.
La Fille du Cabanier, par Elie Berthet, 1.40.
La Roue de Fortune, par Auguste Arnould, 1.25.
La Marquise de Parabère, par la Comtesse Dash 2 vol. 2.50.
Aventures de Lyderic, par Alexandre Dumas, 1.25.
Souvenirs de Voyage en Italie, par le même, tome 5, 1.25.
Johanne le Pucelle, par le même, 1.25.
Le Singe, histoire du temps de Louis XIV, par le bibliophile Jacob, 2 vol. 2.50.
Le Cadet de Normandie, épisode du temps de la fronde, par Elie B... 2 vol. 2.50.
Robertine, par Madame de Bawr, 1.25.
[L]ouis XV, ou la Société du XIVe Siècle, par Capefigue, 2 vol. 2.50
Charlemagne, par Capefigne, 3 vol. 4.20.
Histoire des Idées littéraires en France au XIXe Siècle, par Alfred ... 2 vol. 2.75.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 8 Novembre.

		Int.	Cours du 7 Nov.	Ouvert.
Pays-Bas.	Dette active	5	101 $\frac{3}{4}$	101 $\frac{7}{8}$
	Dito dito	2½	52 $\frac{7}{16}$	52 $\frac{1}{2}$
	Billets de chance		—	—
	Syndicat.	4½	—	94 $\frac{1}{4}$
	Dito	3½	—	77 $\frac{1}{4}$
	Société de Commerce.	4½	135 $\frac{3}{4}$	135 $\frac{3}{4}$
	Dito nouvelle	4½	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—
	Dito des Indes.	5	—	99 $\frac{3}{4}$
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	105 $\frac{3}{4}$
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	105 $\frac{3}{4}$
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	68 $\frac{1}{2}$
	Certificats au dito	6	—	70 $\frac{3}{4}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 $\frac{1}{4}$
	Emprunt de 1840.	4	—	88 $\frac{5}{8}$
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—
	Passive.	5	—	4 $\frac{1}{16}$
	Dette différée à Paris.		—	3 $\frac{15}{16}$
	Deffered		—	—
	Ardouin	5	18 $\frac{11}{16}$	18 $\frac{9}{16}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—
	Dito dito.	2½	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836.	ƒ	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	32 $\frac{5}{8}$

Bourse de Paris du 7 Novembre.

		Int.	Cours 5 Nov.	Ouvert.
France	Cinq pour cent.		118 95	119 10
	Trois pour cent.		80 35	80 35
Espagne	Emprunt Ardouin.		22 $\frac{3}{4}$	22 $\frac{1}{2}$
	Anc. différé.		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive.		—	3 [illegible]
Naples	Certificats Falconet		—	108 90
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	53 $\frac{1}{4}$
Belgique	Dette active.	5	103 $\frac{1}{2}$	103 $\frac{5}{8}$
	Dito	3	—	—
	Banque belge		807 50	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 8 Novembre.

Métalliques.	5	—
Naples.	5	—
Ardouins.	6	18 $\frac{5}{8}$
Dette différée, ancien.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse.		27 $\frac{1}{2}$

Cours après la Bourse (2 $\frac{1}{2}$ heures).

Ardouin 18 $\frac{1}{2}$
Idem, Primes offertes.

Bourse de Londres du 5 Novembre.

Consolidés	3	93 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$ P.
Holl. Dette active	2½	—
Dito dito.	5	100 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$
Dito emprunt 1837.	5	—
Espagne 5 %.		—
Dito 3 %.		21 $\frac{7}{8}$
Portugal (nouv.)		32 $\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$
Russes.		—

Bourse de Vienne du 2 Novembre.

Métalliques.	5	108 $\frac{13}{16}$
Dito	4	100 $\frac{1}{2}$
Dito	3	77 $\frac{1}{4}$
Lots de 1834.		—
Actions de la Banque.		1620

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat*...

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD[T] [EN] FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam : et chez S. J. [?] REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.